



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2022 / 08

« Budget de fonctionnement de l'année 2023 »

Point porté à l'ordre du jour de la séance
du 13 décembre 2022

Au Conseil communal
de Vully-les-Lacs

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous vous transmettons, par la présente, le préavis municipal concernant le budget de l'année 2023.

1. Introduction

La Municipalité vous propose le budget de fonctionnement pour l'année 2023, dont le détail des comptes par ordre administratif est annexé au présent préavis.

Ce budget a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 01.11.2022. Il a été transmis au Conseil communal dans les meilleurs délais pour assurer un temps suffisant à l'analyse. Pour rappel, il doit être communiqué à la Préfecture du district Broye-Vully, une fois validé par le législatif, d'ici au 15.12.2022.

Suite à la migration informatique intervenue à la fin de la dernière législature, qui a passablement chamboulé le plan comptable, l'élaboration du budget 2022 et son analyse par la commission de surveillance, nous avons pu réaliser une deuxième migration « soft » pour corriger des éléments selon les besoins identifiés. Ainsi, le plan comptable est plus lisible. À cet égard, nous avons également sollicité l'avis de la commission des finances sur les points à modifier.

Ce budget ne s'inscrit plus forcément dans la moyenne des exercices précédents, notamment par l'effet constaté du **ralentissement important des constructions et donc de la chute des recettes conjoncturelles qui y sont liées**. Cet élément a souvent été cité par le passé mais ne se constatait pas encore dans le résultat final.

Finalement, l'élaboration d'un budget reste une estimation des charges et produits selon les informations connues à ce jour. Il doit donc permettre une certaine souplesse à la Municipalité pour gérer le bon fonctionnement d'une commune. Le cas échéant, la délégation de compétences peut aussi permettre à la Municipalité d'engager des dépenses extraordinaires et non prévisibles à hauteur de CHF 30'000 par cas pour réagir aux différentes situations.

2. Objet du préavis

2.1 Résultat

Le budget 2022 présente un excédent de produit qui se monte à :

- Total des charges CHF 19'284'129.50
 - Total des revenus CHF 19'354'729.00
- CHF 70'599.50**

Ce résultat positif est inférieur à celui du budget 2022 qui se montait à CHF 109'118, ainsi qu'aux comptes 2021 qui affichaient un résultat de CHF 314'011.95.

2.2 Classification de nature

Le tableau ci-dessous permet de constater les charges (3^{***}) et produits (4^{***}) classés par nature, comme présentés dans les entreprises sous forme de « pertes et profits ».

Comptes par nature	Budget 2023	Budget 2022	Variation	Comptes 2021	Variation
CHARGES					
30 AUTORITES ET PERSONNEL	-2 667 450,00	-2 411 156,00	9,6%	-2 453 896,10	8,0%
31 BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	-4 404 210,00	-4 323 850,00	1,8%	-3 540 397,62	19,6%
32 INTERETS PASSIFS	-211 800,00	-157 900,00	25,4%	-152 728,16	27,9%
33 AMORTISSEMENTS	-1 086 940,00	-923 897,00	15,0%	-2 554 919,83	-135,1%
35 REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	-8 394 950,50	-7 549 566,00	10,1%	-7 610 884,34	9,3%
36 AIDES ET SUBVENTIONS	-114 000,00	-80 800,00	29,1%	-72 768,10	36,2%
38 ATTRIBUTIONS FONDS FINANCEMENT	-86 279,00	-873 803,00	-912,8%	-2 464 344,25	-2756,3%
39 IMPUTATIONS INTERNES	-2 318 500,00	-2 099 000,00	9,5%	-2 076 443,15	10,4%
PRODUITS					
40 IMPOTS	9 336 500,00	8 725 400,00	6,5%	9 794 006,02	-4,9%
41 PATENTES, CONCESSIONS	105 000,00	106 000,00	-1,0%	104 042,95	0,9%
42 REVENUS DU PATRIMOINE	2 402 370,00	2 426 005,00	-1,0%	2 468 137,01	-2,7%
43 TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS	2 119 600,00	2 634 500,00	-24,3%	3 131 390,30	-47,7%
44 PARTS AUX RECETTES CANTONALES	200 500,00	202 500,00	-1,0%	410 228,40	-104,6%
45 PARTICIPATIONS, REMB. COLLECTIVITES PUI	2 284 059,00	2 177 185,00	4,7%	2 595 295,54	-13,6%
46 AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	20 500,00	28 500,00	-39,0%	16 385,00	20,1%
48 PRELEVEMENTS FONDS ET FINANCEMENTS	567 700,00	130 000,00	77,1%	642 965,13	-13,3%
49 IMPUTATIONS INTERNES	2 318 500,00	2 099 000,00	9,5%	2 077 943,15	10,4%
RESULTAT	70 599,50	109 118,00		314 011,95	

Ces charges et produits intègrent également des comptes non monétaires comme les amortissements, les imputations internes (salaires) et les prélèvements & attributions aux fonds de réserves.

Cette présentation sommaire nous permet de constater les principales tendances du budget 2023. Ces variations par rapport aux comptes 2021 sont les suivantes :

- **30 / Autorité et personnel** => + 214 KCHF¹
 - Les charges de personnel et des autorités sont en augmentation, notamment par la création d'un poste au sein du service technique.

- **31 / Biens, services et marchandises** => + 864 KCHF
 - Les dépenses d'énergies sont en hausse suite à l'inflation constatée au niveau des sources énergétiques ;
 - Les entretiens des immeubles, routes et du territoire sont en croissance, notamment à cause des importants frais d'entretien destinés à maintenir à niveau la qualité des routes ;

- **33 / Amortissements** => - 1'468 KCHF
 - La forte baisse est le constat des amortissements extraordinaires décidés lors de la clôture des comptes 2021. Ces amortissements sont toujours fonction des bons résultats obtenus et ne doivent pas être planifiés à l'avance.

- **35 + 45 / Remboursements et participations (entités publiques)** => +1'095 KCHF
 - Nous constatons une forte hausse des charges cantonales et intercommunales. Elles sont principalement dues à la participation à la cohésion sociale, aux transports publics et à l'ARPEJE.

- **40 / Impôts** => - 458 KCHF
 - Les baisses des recettes fiscales proviennent essentiellement du frein au développement territorial de la commune (construction) ayant un impact important sur les recettes fiscales liées aux bâtiments.

- **43 / Taxes, émoluments, produits** => - 1'012 KCHF
 - La chute des taxes et émoluments est également la conséquence du frein au développement territorial de la commune sur les taxes de raccordement des nouvelles constructions.

¹ Les montants sont arrondis en KCHF (1000 CHF) pour faciliter la lecture.

2.3 Classification par fonctionnement

L'évolution des groupes de comptes, classés par fonctionnement, est le suivant :

Regroupement par fonction	Budget 2023	Budget 2022	Variation	Comptes 2021	Variation
10 AUTORITES	-331 950,00	-305 156,00	8,1%	-344 404,15	-3,8%
11 ADMINISTRATION	-795 223,00	-770 040,00	3,2%	-759 354,42	4,5%
15 AFFAIRES CULTURELLES, LOISIRS	-182 500,00	-144 400,00	20,9%	-159 009,19	12,9%
16 TOURISME					
17 SPORTS	-16 500,00	-16 600,00	-0,6%	-14 500,00	12,1%
18 TRANSPORTS PUBLICS	-241 770,50	-228 800,00	5,4%	-198 676,60	17,8%
19 SERVICE DE L'INFORMATIQUE	-128 000,00	-128 000,00	0,0%	-79 742,79	37,7%
21 IMPOTS	9 289 900,00	8 700 400,00	6,3%	9 839 706,86	-5,9%
22 SERVICE FINANCIER	-82 900,00	-230 774,00	-178,4%	-32 340,18	61,0%
23 AMORTISSEMENTS, RESERVES NON VEN.	0,00	0,00		-900 000,00	
31 TERRAINS	423 200,00	423 050,00	0,0%	425 606,75	-0,6%
32 FORETS	-42 000,00	-52 000,00	-23,8%	-37 629,80	10,4%
33 VIGNES	5 800,00	5 800,00	0,0%	6 025,95	-3,9%
34 BATIMENTS PATRIMOINE FINANCIER	143 250,00	143 400,00	-0,1%	116 216,13	18,9%
35 BATIMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF	-731 636,00	-572 761,00	21,7%	-953 508,95	-30,3%
41 SERVICE TECHNIQUE	-41 000,00	-80 000,00	-95,1%	-58 632,95	-43,0%
42 SERVICE DE L'URBANISME	-392 585,00	-299 965,00	23,6%	-112 650,80	71,3%
43 ROUTES	-997 588,00	-1 260 090,00	-26,3%	-1 347 485,77	-35,1%
44 PARCS, PROMENADES, CIMETIERES	-159 652,00	-170 045,00	-6,5%	-116 594,35	27,0%
45 ORDURES MENAGERES, DECHETTERIE	-74 076,00	-87 839,00	-18,6%	-56 939,54	23,1%
46 RESEAU DES EGOUTS ET DE L'EPURATION					
47 COURS D'EAU, RIVES ET PORTS	266 256,00	233 217,00	12,4%	-141 448,31	153,1%
52 ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE HARMOS	-2 770 170,00	-2 410 000,00	13,0%	-2 126 644,63	23,2%
53 ENSEIGNEMENT SPECIALISE	2 250,00	2 250,00	0,0%	2 250,00	0,0%
54 ORIENTATION PROFESSIONNELLE	-4 500,00	-5 000,00	-11,1%	-4 580,80	-1,8%
58 TEMPLES ET CULTES	-57 500,00	-60 100,00	-4,5%	-46 775,45	18,7%
61 CORPS DE POLICE	-370 839,00	-348 943,00	5,9%	-391 338,80	-5,5%
62 CONTRÔLE DE L'HABITANT	-51 992,00	-49 642,00	4,5%	-48 609,45	6,5%
63 POLICE SANITAIRE	-3 000,00	-1 000,00	66,7%	-2 452,10	18,3%
64 SERVICE DE L'INHUMATION	-7 000,00	-5 600,00	20,0%	-5 084,85	27,4%
65 DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	-132 500,00	-131 700,00	0,6%	-117 064,40	11,6%
66 PROTECTION CIVILE	-56 500,00	-60 000,00	-6,2%	-54 891,10	2,8%
71 SERVICE SOCIAL	-51 600,00	-46 350,00	10,2%	-98 362,55	-90,6%
72 PREVOYANCE SOCIAL CANTONALE	-2 253 435,00	-1 861 547,00	17,4%	-1 861 995,00	17,4%
73 SANTE PUBLIQUE	0,00	-15 000,00		5 655,40	
81 SERVICE DES EAUX					
82 SERVICE ELECTRIQUE	-83640	-57 647,00	31,1%	-10 732,21	87,2%
RESULTAT	70 599,50	109 118,00		314 011,95	

2.4 Explication des variations principales de comptes

Afin de faciliter la compréhension du budget de fonctionnement, il nous paraît nécessaire de relever quelques explications liées à certains postes.

Administration générale

102 Municipalité

- Compte 1020 / 3001.100 : Constatant une charge plus importante pour la fonction de syndic notamment due à l'élaboration du plan d'affectation communal (PACOM), le taux d'activité du syndic proposé passerait de 30 à 40%. Dans le préavis 2021/10 voté par le Conseil communal, il a été prévu, le cas échéant, de requérir au législatif une possibilité d'adaptation du taux d'activité en cours de législature.

110 Administration

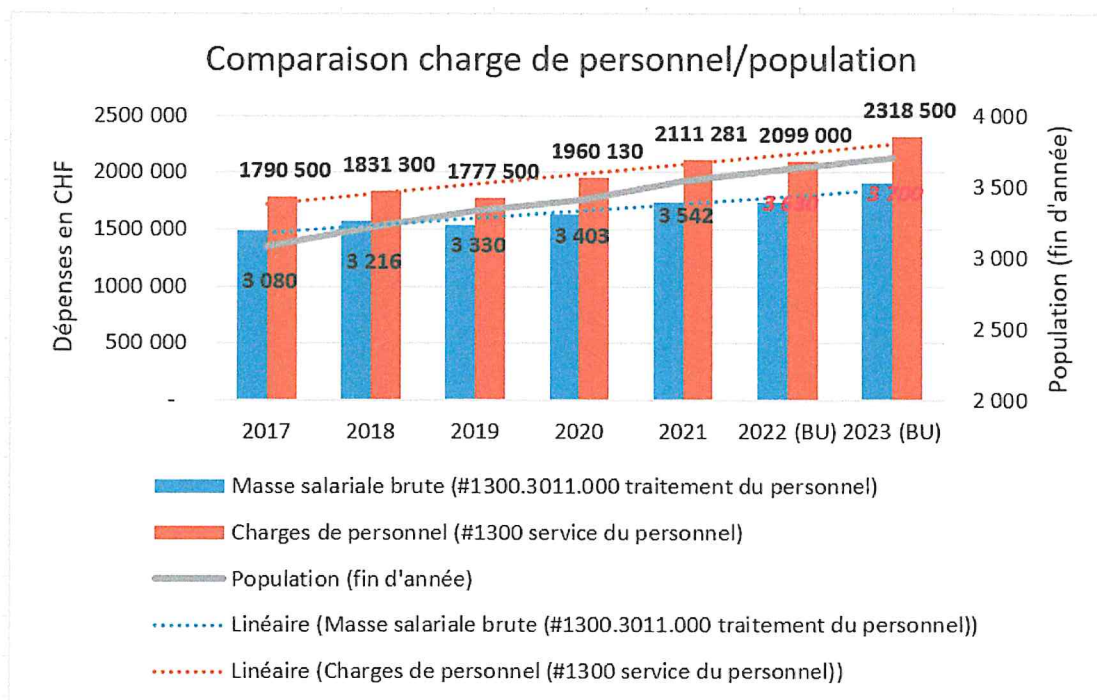
- Compte 1100 / 3102.100 : Hausse des communications communales par la préparation et l'impression de 3 éditions du Vullierain.

130 Service du personnel

- Groupe 1300 : Le budget 2023 prend comme base les dépenses réelles 2022 annualisées. Il est tenu compte d'une indexation des salaires basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) ainsi que des augmentations individuelles. Cette indexation sert de base budgétaire et n'est pas un droit pour l'ensemble des collaborateurs. En outre, un renfort sera engagé pour le service technique, au vu du développement de projets conséquents à venir.

Voir également remarques au point 3 « Eléments pouvant avoir une conséquence non budgétée ».

- L'évolution de ces charges dépasse la croissance démographique. Ceci est la conséquence notamment d'une plus grande complexité dans les projets immobiliers gérés ainsi que des nombreux projets techniques à suivre. Le graphique ci-dessous présente ce constat :



- Compte 1300.4901.000 : La répartition salariale (imputations internes) sur les différents domaines est présentée dans le tableau ci-dessous. Aucune ligne n'est le constat d'un salaire d'un collaborateur mais est le résultat de clés d'affectation selon les tâches effectuées.

Comptes, nature - section		Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
3901.000	Imputations internes salaires du personnel	2 312 500,00	2 099 000,00	2 076 443,15
1100	Administration	575 923,00	549 090,00	549 065,10
16XX	Tourisme et plage	179 921,00	169 297,00	168 418,40
3501	Frais communs bâtiments patrimoine administratif	110 481,00	103 958,00	107 096,00
3513	Salle polyvalente, Salavaux (Route du Gros Buisson 1)	44 592,00	41 959,00	44 502,45
3519	Ecole primaire EPK, Salavaux (Gros Buisson 7)	252 243,00	240 349,00	232 447,55
4200	Service de l'urbanisme	347 585,00	235 965,00	228 514,80
4300	Routes	331 888,00	314 790,00	309 654,10
4400	Parcs, promenades, cimetières	94 952,00	89 345,00	88 590,90
4510	Déchets urbains	34 609,00	22 545,00	22 147,70
4520	Déchetteries	151 967,00	142 994,00	140 544,90
4710	Port Vallamand, bâtiments les Garinettes	106 044,00	99 783,00	97 698,35
60XX	Police et contrôle des habitants	88 295,00	88 925,00	87 762,90
Total		2 318 500,00	2 099 000,00	2 076 443,15

15 Affaires culturelles

- Compte 1500 / 3003.100 : Les affaires culturelles sont en hausse par la création d'une commission culturelle.
- Compte 1500 / 3522.100 : Une correction est effectuée sur le poste de la bibliothèque, due à une sous-estimation lors de l'élaboration du budget 2022.

16 Tourisme

- Compte 1610 / 3185.700 : Les honoraires de patrouilles concernant la surveillance dans le secteur de la plage de Salavaux seront dorénavant supportés par le dicastère du tourisme au lieu du groupe 6100 Corps de police 30 KCHF.
- Compte 1610 / 3141.100 : Nous avons remis les frais budgétés de la réfection des installations sanitaires fixes de la plage.
- Compte 1620 / 4066.000 : Les taxes de séjour ont été adaptées selon l'évolution des comptes 2021 et 2022 qui montrent une hausse des nuitées dans notre commune.
- Compte 1620 / 3170.000 : Il s'agit des frais liés aux manifestations et réceptions ayant une visibilité pour la commune qui y sont concentrés.
- Compte 1630.3162.010 : L'office du tourisme ayant rejoint les bureaux communaux, ceci nous permet une économie annuelle de loyer de 12 KCHF, le bail à loyer ayant été dénoncé.

19 Informatique

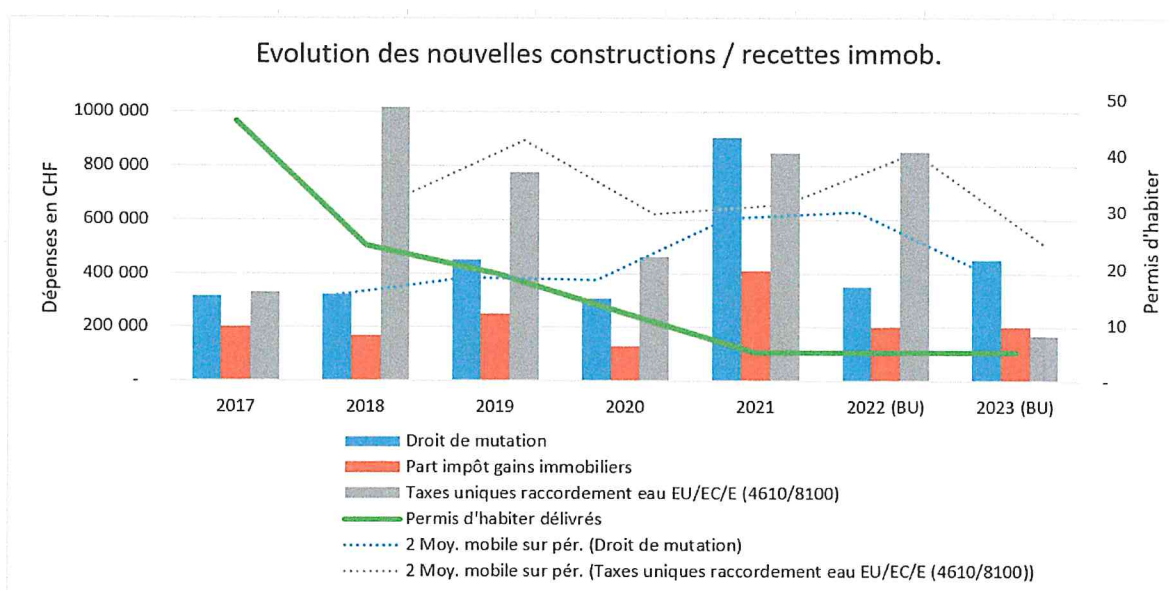
- Compte 1900 / 3156.000 : La projection 2023 reste identique à celle du budget 2022. Plusieurs actions devront être menées afin de garantir une sécurité informatique contre la cybercriminalité, ainsi que la mise à jour de logiciels.

Finances

21 Impôts

- Comptes 2100 / 4001.000, 4002.000 : Le canton préconisait de calculer le budget sur les chiffres des acomptes encaissés à fin août avec une croissance de 1%, ce qui n'aurait pas atteint les chiffres des comptes 2021. Constatant la croissance démographique de la commune, nous estimons que les recettes 2021 seront atteintes. Globalement, nous avons donc effectué une analyse prudente sur la base de la perception 2021 avec une faible croissance.
- Compte 2100 / 4040.000, 4411.000 : Comme évoqué dans le préambule, nous devons constater une forte diminution des recettes fiscales liées aux constructions et transactions immobilières. L'année 2021 était exceptionnelle et ne se répétera malheureusement pas. En effet, les droits de mutation et les gains immobiliers devraient perdre la moitié de leur substance et plus fortement encore pour les taxes de raccordement d'eau. Les attributions de permis de construire démontrent cette chute dont l'effet de latence peut prendre 1 à 3 années.

Voir également remarques au point « 46 réseau des égouts et épuration / 81 service des eaux ».



22 Services financiers

- Comptes 2200 / 3520.000, 4520.000, 4520.100 : Le coût net de la péréquation directe reste relativement stable par rapport à 2021. L'effet des hausses se retrouve sur la péréquation indirecte (cf. facture sociale 7200).

Voir également remarques au point « 7200 Prévoyance sociale cantonale ».

Domaines et bâtiments

- Les amortissements suivent le plan d'amortissement usuel de la commune. Il n'y a pas de changement dans les principes comptables. Ces charges étant non monétaires et susceptibles de décision d'amortissement extraordinaire selon le résultat, elles ne sont pas commentées dans le préavis.

31 Terrain

- Compte 3100.3656.000 : Afin de participer au projet intercommunal « Irrigation Basse-Broye », un montant a été budgété. Cette participation comprend essentiellement des frais d'études.
- Compte 3100.4232.200 : L'évolution de l'indexation des prix à la consommation (IPC) étant en hausse de plus de 3% sur une année, nous désirons augmenter les revenus liés à nos DDP du Gros Buisson, conformément à nos conventions.

34/35 Bâtiments

- Globalement, dans les comptes par nature 3123.000 et 3124.000, le budget reflète les hausses de charges énergétiques. Nous devons faire face à la crise énergétique en ce qui concerne les frais d'électricité, aux combustibles et aux pellets pour les bâtiments. Le budget 2023 a été adapté en conséquence, soit une hausse de 30% sur le coût 2021 pour le combustible et les pellets, ainsi qu'une augmentation de 20 KCHF pour les coûts d'électricité. Ceci se constate sur les comptes des différents bâtiments.
- Compte 3511 / 4271.000 : La baisse des revenus est la conséquence de la fin de location des locaux pour la poste.
- Compte 3512 / 4271.000 : La hausse provient d'un deuxième appartement qui est loué par l'EVAM ainsi que la location d'une salle de classe par un privé.
- Compte 3513 / 3112.000, 3113.000, 4271.200 : En attendant l'agrandissement des Castors, une structure modulaire devra être aménagée le temps de l'agrandissement du secteur parascolaire. Le matériel nécessaire pour cette structure pourra être réutilisé par la suite dans les nouveaux locaux. Nous avons également diminué la location des revenus locatifs des Castors. La location de la structure modulaire ainsi que les travaux sont comptabilisés dans le groupe 52.

Voir également remarques au point « 52 enseignement et parascolaire ».

- Compte 3519 / 3223.000 : Globalement, nous avons une hausse de l'endettement pour financer les projets comme le réservoir de Charmontel et ses infrastructures ce qui a une conséquence sur la charge d'intérêt. Cette dernière est répartie selon nos règles internes soit selon la valeur de l'actif.
- Compte 3533 / 3141.000 : Nous avons remis les frais budgétés en 2021 et non réalisés de la remise en état du clocher du temple de Constantine (3533 – 30 KCHF)

Travaux

41 à 44 Service technique, urbanisme, routes, parcs

- Comptes 4100 / 3185.500, 4200.3901.000 : Nous avons prévu une baisse des honoraires, principalement la conséquence de l'externalisation d'une partie des prestations auprès de la société AWA. En contrepartie nous avons planifié l'engagement d'un profil supplémentaire à l'interne, au service technique.

Voir également remarques au point 3 « Eléments pouvant avoir une conséquence non budgétée ».

- Compte 4200 / 4313.000 : Les émoluments de permis de construire baissent par l'effet du ralentissement des constructions. Toutefois, cette baisse est moins forte que les taxes de raccordement par la conséquence des projets de rénovations accélérés par la transition énergétique.
- Compte 4300 / 3142.100, 3185.000 : Le montant est basé sur l'estimation de la rénovation du réseau communal des routes, ressortie de l'étude réalisée par la société ERTEC, ainsi que les coûts déjà constatés cette année. Les différentes études s'y rapportant se retrouvent dans le compte lié aux honoraires. Nous avons en partie compensé ces travaux par un prélèvement aux fonds de réserve.
- Compte 4300 / 3163.200 : Le futur achat d'une balayeuse en leasing ainsi qu'une pelle-rétro en location-vente expliquent la hausse budgétaire par rapport à 2022.
- Compte 4400 / 3145.500 : Différents travaux sont prévus pour l'entretien des cimetières, la réfection du chemin du cimetière de Villars-le-Grand, ainsi que la désaffectation de tombes au cimetière de Mur.

46 Réseau des égouts et épuration

- Compte 4610 / 3811.000, 4341.000, 4341.100 : Baisse considérable de l'encaissement des taxes uniques des eaux claires et usées due à la diminution drastique des parcelles encore constructibles. Par conséquent, l'attribution au fond de financement est également très faible.

Voir également remarques au point « 21 impôts / 81 service des eaux ».

47 Cours d'eau, rives et ports

- Compte 4710 / 3137.100, 4351.300 : Suite à l'augmentation du prix de l'essence, le budget 2023 a été adapté en conséquence sur les charges et les produits.

Instruction publique

52 Enseignement scolaire et parascolaire

- Compte 5200 / 3163.300, 3188.400, 3189.200, 4271.200: Pendant les travaux d'agrandissement des locaux dédiés au parascolaire Les Castors, une structure modulaire temporaire doit être installée, correspondant à une dépense liée à des frais de location de l'infrastructure et de son installation. L'Arpeje participera à cette location.

Voir également remarques au point « 34/35 Bâtiments ».

- Compte 5200 / 3522.200, 3522.210, 3522.230, 3522.240, 3522.250 : L'augmentation des charges est la conséquence de l'augmentation des capacité d'accueil parascolaire et de la participation à la nouvelle crèche de Cudrefin. Une hausse est également constatée pour le domaine scolaire. Ces coûts de l'ARPEJE sont répartis dans les 4 communes selon le nombre d'élève et la population. Finalement, la participation « centre de loisirs » concerne principalement l'animateur de rue et les locaux mis à sa disposition.

Service social

7200 Prévoyance sociale cantonale

- 7200 / 3515.000 : La péréquation indirecte est en nette hausse par rapport aux comptes 2021 sur la facture sociale. Il s'agit de la participation des communes à l'ensemble de la charge financière nette des dépenses sociales cantonales. Ceci regroupe notamment les prestations complémentaires AVS/AI, PC familles, aide personnes en EMS, subsides aux assurances maladies, revenu d'insertion et participation à l'AC, subventions et aides aux personnes en handicap, etc.

Service industriels

81 Service des eaux

- Compte 8100.4341.200 : Diminution des taxes uniques de raccordement pour l'eau propre (potable) en lien avec les projets de constructions.
Voir également remarques au point « 21 impôts / 46 réseau des égouts et épuration ».
- Compte 8100.4351.100 : Il s'agit de la vente de l'eau dont la consommation est stable mais la facturation sur l'exercice 2021 s'est faite sur 16 mois.

3. Eléments pouvant avoir une conséquence non budgétée

Le postulat Hügli et consorts, déposé lors du Conseil communal de septembre 2022 sur l'externalisation du service technique à la société AISTBV n'a pas été pris en considération dans le budget 2023. En effet, le postulat est en cours de traitement par la Municipalité. Un travail d'étude doit être réalisé au niveau de l'analyse financière, de l'appréciation de la qualité des prestations, des compétences, de la rapidité d'exécution et des conséquences sociales sur un service communal.

A ce stade, nous avons donc maintenu un budget 2023 avec des frais de personnel (1300 service du personnel) et des frais d'externalisation (4100 service technique).

4. Synthèse

En résumé, notre budget 2023 se présente comme suit :

Total des charges	CHF	19'284'129.50
Total des revenus	CHF	<u>19'354'729.00</u>
Excédent de produits	CHF	70'599.50

5. Conclusion :

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité vous propose donc de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs




- vu le préavis municipal No 2022 / 08,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

- D'accepter le budget tel que présenté.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 1er novembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

<p>Le Syndic :</p>  <p>M. Verdon</p>		<p>La Secrétaire :</p>  <p>S. Baumann</p>
---	--	--

Municipal délégué : M. François Haenni

Annexe : Budget de fonctionnement 2023